

Pas de «vaticanisation» de l'islam

L'Avenir – Emmanuel Huet – 19 avril 2021

Extraits

Article complet pour les abonnés

https://www.lavenir.net/cnt/dmf20210418_01573245/pas-de-vaticanisation-de-l-islam

Un arrêt du Conseil d'État - cassant un arrêté royal – illustre la difficulté autour de la structuration du culte musulman en Belgique.

L'État a-t-il fait preuve d'ingérence dans l'organisation de l'islam en Belgique? C'est ce qu'estime le think tank «Justice and Democracy», qui vient d'obtenir du Conseil d'État l'annulation de l'arrêté royal du 12 juillet 2019 portant sur la création de neuf postes de théologien(ne)s et de prédicateurs(trices) au sein de l'Exécutif des musulmans de Belgique (EMB). Justice and Democracy se définit comme «*une ASBL aconfessionnelle qui ne base pas son action sur des critères ou parti pris religieux*». Quant à l'EMB, il s'agit de l'interlocuteur des autorités belges en rapport avec la gestion du temporel du culte islamique en Belgique.

«Une vaticanisation du culte musulman»

Justice and Democracy estimait ainsi que la création de ces nouveaux postes au sein de l'Exécutif lui conférait la gestion du spirituel. «*Conférer à l'organe représentatif du culte musulman un rôle spirituel et normatif en matière de dogme, c'est créer une forme de vaticanisation du culte musulman auquel la notion de clergé est totalement étrangère. Cela conduirait inévitablement à faire dévier cette administration de sa mission stricte de gestion du temporel*», estime Abdelghani Moussa, administrateur de Justice and Democracy.

Dans son arrêt du 12 mars 2021, le Conseil d'État n'a pas forcément donné raison à l'ASBL sur base de son interprétation de l'arrêté royal et d'une possible ingérence de l'État dans l'organisation du culte islamique. Le Conseil d'État s'est surtout penché sur l'urgence invoquée dans l'adoption de cet arrêté royal sans avoir consulté le Conseil d'État.

Du côté du cabinet du ministre de la Justice, on affirme tenir compte de la décision du Conseil d'État: «*Nous en étudions actuellement les*

conséquences. Cela sera inclus dans l'évaluation de l'Exécutif des musulmans, dont le renouvellement est en cours.»

Confier ce rôle aux mosquées reconnues

L'ASBL requérante a une vision bien précise de la gestion du culte en Belgique. Il faut savoir que l'islam (sunnite) ne reconnaît aucune autorité hiérarchique de son culte. Ce que redoute Justice and Democracy, c'est que *«l'EMB devienne une sorte de clergé musulman et se dote de personnel, de prédicateurs qui vont énoncer et agir sur le terrain religieux et dogmatique»*. Justice and Democracy estime que ce sont les mosquées reconnues *«qui devraient bénéficier des places ouvertes de théologien(ne) et de prédicateur(trice) »*.

Pourtant, l'objectif de ce recrutement de théologien(ne)s et de prédicateurs(trices) répondait à une demande d'ouverture de l'EMB. Dans un courrier du 15 novembre 2017, le président de l'Exécutif s'adressait au ministre de la Justice: *«Soucieux de renforcer notre instance représentative et d'élargir l'offre théologique auprès de la communauté musulmane, en y intégrant un volet féminin, nous pensons en effet qu'il est important de modifier la présente nomenclature inscrite dans la loi du 2 août 1974, afin de donner une réelle portée à ces nouvelles fonctions. »*

«Les mosquées ont besoin des prédicatrices»

Au sein de l'Exécutif, on relativise l'annulation de cet arrêté royal. *«Ces prédicatrices ont déjà été désignées et sont au travail. Les mosquées et les femmes ont besoin d'elles, nous répond Mehmet Üstün, le président de l'EMB. C'est la première fois qu'un culte reçoit ce poste en Belgique. Pour les femmes, 2019 était une année historique.»* Ces prédicatrices ont pour but de faire remonter aux théologien(ne)s une série de questions issues de leurs rencontres sur le terrain. Un moyen pour les pratiquants de mieux cerner les contours de leur religion et aussi de prévenir d'éventuelles formes de radicalisation. *«Ces postes sont très importants, souligne le président. Mais qu'ils soient organisés dans les mosquées ou par l'EMB, ça ne change rien.»*